

L'appui aux micro-projets associatifs

Deux cents projets peuvent encore être financés

L'appui aux micro-projets associatifs est maintenant bien rôdé. La mesure du Fonds social européen [FSE] a déjà permis le financement à 100 % de cent cinq projets en région. Mais il reste, à ce jour, encore assez d'argent pour en financer le double. Il serait dommage de ne pas en profiter !

« Faciliter l'insertion professionnelle des publics en difficulté, mobiliser les atouts économiques, sociaux et humains pour développer un territoire, améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail ». Des projets de cet acabit, ou tout au moins des idées, notre région en compte une multitude ! Bonne nouvelle : l'Europe peut les financer. Bémol : pour accéder aux financements communautaires en passant par la procédure de droit commun, il faut s'accrocher [demande de concours-type, recherche de cofinancements, avance des crédits FSE...].

Par chance, le ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité, responsable de l'objectif 3 du Fonds social européen en France, a mis en place en 2003 un nouveau dispositif simplifié pour les petites structures [associations, coopératives et entreprises sans but lucratif] : « l'appui aux micro-projets associatifs ». Nous vous le présentions déjà l'an dernier dans le Pont des associations, numéro 234. Voici le récapitulatif de ce qui s'est passé depuis, dans le Nord - Pas-de-Calais, autour de ce dispositif.

Six cent quatre-vingt-deux appels

L'appui aux micro-projets associatifs a démarré en douceur en 2004, année durant laquelle l'Uriopss, organisme intermédiaire chargé de gérer la mesure en région avec la CRES [chambre régionale d'économie sociale], a largement communiqué auprès de ses relais d'information. Ceux-ci sont en contact avec les publics en difficulté d'insertion professionnelle ou des porteurs de projets : collectivités locales, associations, comités de développement de pays...

Puis, à partir de mars 2005, les chargées de mission de l'Uriopss ont observé une explosion des contacts. De vingt à trente premiers appels reçus chaque mois début 2004, le chiffre a doublé en mars 2005, jusqu'à atteindre la cinquantaine actuellement.

À ce rythme, ce sont six cent quatre-vingt-deux personnes qui ont composé le numéro du standard depuis le démarrage de l'opération et cent soixante-deux ont été rencontrées par le service. Progressivement, les demandes d'information se font plus précises et débouchent en plus forte proportion sur la rédaction d'une note de présentation du projet ; preuve que les relais d'information communiquent efficacement sur la mesure.

Des projets divers mais bien construits

Sur la totalité des projets présentés, près de la moitié [cent cinq au 19 septembre 2005] ont été financés. Leur nature ? « Très diverse » : indiquent Catherine Renaud et Marine Aubert.

Certains s'ancrent sur les lacunes du marché. Le projet « diffuser pour mieux communiquer » élabore de nouveaux supports pour la diffusion de CV : des sets de table à diffuser dans les restaurants, des plannings annuels à offrir aux entreprises du bâtiment... D'autres projets sont nés non pas d'une idée coup de cœur mais d'un coup au cœur. C'est l'exemple de ce professeur d'une école d'ingénieur en informatique indigné d'apprendre, dans la presse estudiantine, que de nombreux étudiants vivent sous le seuil de pauvreté et s'alimentent au Restos du cœur. Ce professeur est ainsi à l'origine de la création d'une activité économique

ouverte aux jeunes démunis : l'enseignement de l'informatique aux personnes retraitées.

La jeune association Vespa crée, elle, un service d'aide à la mobilité sur Villeneuve d'Ascq permettant d'accompagner les personnes fragiles chez le médecin, auprès des administrations... En zone rurale aussi des projets germent : au service de la population vieillissante de l'Arrageois, des associés expérimentent une garde itinérante de nuit non médicalisée.

Si toute association peut déposer sa candidature, à condition de réunir au moins trois porteurs de projet, les chargées de mission apprécient toutefois de trouver une structure porteuse pour accompagner les premiers pas du projet et de son porteur. « Les personnes rencontrées ont des idées, souvent géniales, mais elles ne sont pas des professionnels de la procédure associative, de la comptabilité. Or, il faut maîtriser tout cela pour mener à un bien un projet », expliquent-elles. Elles indiquent également que les projets retenus le plus rapidement sont souvent ceux qui présentent des idées déjà bien construites, conceptualisées. Les autres dossiers sont, bien entendu, examinés avec la même attention, mais un temps de mûrissement est souvent nécessaire avant l'instruction de la demande de subvention. Le service est chargé de l'examen et du financement, non de l'accompagnement du projet.

22.000 euros en moyenne par projet

S'il n'existe pas de projet-type, et c'est bien heureux, on repère quand même des flux thématiques. Ainsi une vague de projets culturels a été suivie d'un afflux de projets sur l'estime de soi, puis de labels associatifs. Les spores « contaminants » viennent parfois de loin. Bon nombre de créateurs de labels associatifs ont découvert le dispositif d'appui aux micro-projets associatifs par le biais d'un « blog » hollandais sur Internet !

Ce qui est marquant aussi, c'est l'appartenance des demandes à 98 % à la forme associative. Bien que la mesure permette de financer également les coopératives et les entreprises à but non lucratif, très peu d'entre-elles la sollicitent.

L'enjeu pour 2006-2007 consistera à accélérer le rythme afin d'épuiser la manne budgétaire disponible. Car sur les six millions d'euros accordés par l'Europe aux petits porteurs de projets de la région, il en reste suffisamment pour en financer encore deux cents d'ici à fin 2006, à hauteur de 23.000 € maximum par projet, sur au plus trois ans. Notez que la mesure du FSE ne finance pas le fonctionnement de l'activité, mais le démarrage d'un projet. Ce sont plutôt les études, l'ingénierie, la phase de test du projet, l'expérimentation qu'elle soutient, dès lors que l'organisme fait lui-même et ne sous-traite pas.

Comment candidater ?

Pour présenter votre projet, contactez les chargées de mission qui vous guideront par téléphone dans la rédaction d'une note de présentation. Elles examineront ensuite les critères de choix : le porteur de projet [son statut et sa taille], le public cible [sa difficulté d'insertion], le territoire concerné [rural ou urbain difficile et si possible local], la pertinence du projet, son caractère novateur, de la garantie de pérennisation de l'action et, enfin, de la qualité du partenariat mis en œuvre.

Après avoir déterminé l'éligibilité de votre candidature, l'équipe vous enverra un dossier de demande de subvention. Une fois votre dossier complet, il sera soumis à la décision d'un comité des examens et des engagements [CEE] qui associe vingt-huit partenaires représentatifs de tous les secteurs d'activité. Aux côtés de l'Uriopss et de la CRES, on y trouve cinq représentants des collectivités locales, huit représentants des services de l'Etat, cinq acteurs économiques et treize réseaux associatifs s'y sont engagés volontairement.

Les projets soutenus font naturellement l'objet d'un suivi tout au long de leur période de financement : rencontres collectives, rencontres individuelles et bilan intermédiaire et annuel □

Séverine Grumiaux

Si vous souhaitez vous faire une idée... des projets déjà développés

Consultez les fiches-projets sur Internet : <http://micro-projets.racine.fr>, rubrique « annuaire ».

Pour en savoir plus, contactez les chargées de mission « micro-projets associatifs » du Nord - Pas-de-Calais au 03 20 87 61 60 ou contact@microprojetsnpdc.org